

# DECLARER SES REVENUS POUR ACTUALISER LES DROITS CAF



**Avec la déclaration d'impôt, la Caf recalcule automatiquement les prestations !**

Avec ou sans revenus, il est important que les allocataires déclarent leurs ressources aux impôts avant le 30 mai 2024.

Cette déclaration est à réaliser, même si l'allocataire déclare à la Caf chaque trimestre ses ressources pour le versement de certaines prestations (Rsa, prime d'activité...).

# DECLARER SES REVENUS POUR ACTUALISER LES DROITS CAF

## Pourquoi ?

La Caf récupère chaque année auprès des impôts les revenus des allocataires pour actualiser automatiquement leurs droits en janvier. Ainsi ils sont certains de bénéficier du juste droit.

Si l'allocataire ne fait pas sa déclaration auprès des impôts, il devra le faire sur [caf.fr](http://caf.fr) en fin d'année, alors autant tout faire maintenant, cela lui évitera une démarche supplémentaire.

## Comment procéder ?

1. Se connecter à [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr),
2. Cliquer sur le lien "Je déclare en ligne",
3. Se connecter avec son numéro fiscal ou demander la création de son numéro fiscal,
4. Déclarer ses ressources.



**Pour vous aider dans l'accompagnement de vos publics :**  
Vous pouvez consulter [le site des impôts](#) et notamment le ["question / réponse"](#).

( pour se faire, cliquez sur les liens )